

Groupe Travail Outre-Mer RNF :

Relations Communes et RN ultra-marines
cas concret de la Collectivité de Saint-Martin



Liberté • Égalité • Fraternité

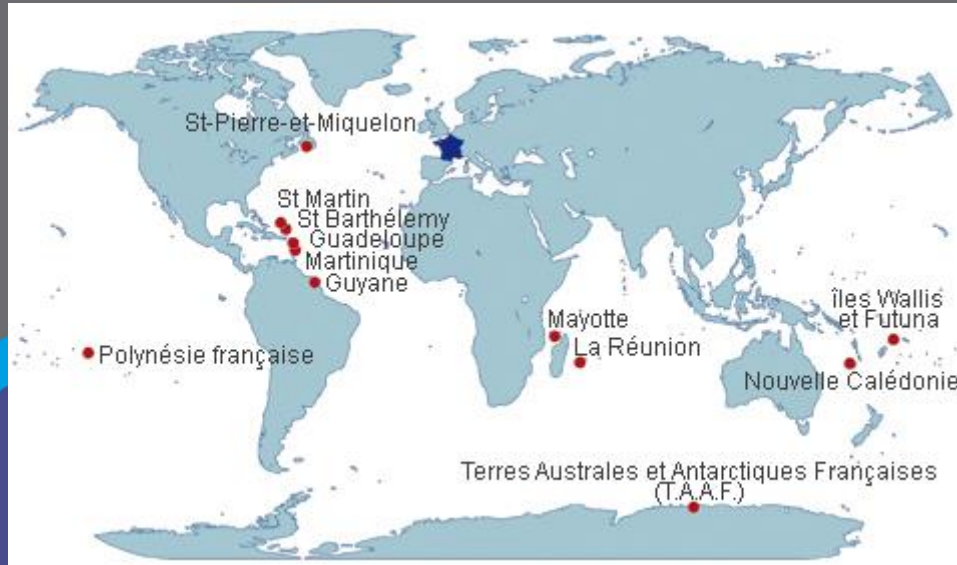
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Réserve Naturelle Nationale
de Saint-Martin

Contexte :

Saint-Martin (Collectivité des Antilles françaises)



- Ile binationale au Nord sur le tropique du Cancer et de l'arc antillais,
- à 180 km distance de Porto Rico et 250 km de la Guadeloupe et à seulement 25 km à l'ouest de l'île de Saint-Barthélemy.
- Superficie de 86 km² (dont 53 km² pour la partie française)
- Point culminant : « Pic Paradis » (424 m)
- plusieurs îlets : Tintamarre, Pinel, Cayes vertes, Petite clef ou Crawl Rock.
- Population totale de plus de 70 000 hab. dont 35 000 habitants côté français et environ 45 000 hab en partie néerlandaise
- 70 et 100 nationalités représentées (3 langues et monnaies)

Saint-Martin:

Une jeune Collectivité d'Outre-Mer

- 2003 : referendum local
- 2007 : Changement de statut, mais maintien en RUP (droit européen)
- Loi Organique : fonctionnement de la COM
- Transfert de compétences : la gestion du réseau routier, l'économie, le tourisme, la gestion des bâtiments scolaires ainsi que le transport scolaire, la culture et les prestations sociales, **fiscalité, droit domanial, accès au travail des étrangers, urbanisme, énergie et logement**
- Accompagnement et contrôle de légalité par l'Etat (Préfecture de st Barthelemy – St Martin)



Unique acteur territorial de terrain :

Association de Gestion de la Réserve Naturelle de St-Martin


- **Association Loi 1901** créée en 1999 pour gérer la RNN
- **7 salariés**, 3 agents assermentés, 4 plongeurs CAH 1B et 2B
- Conseil de Gestion (RNN) et Conseil d'Administration (vie asso.)
- Plan de Gestion 2018-2027 intégrant ces enjeux conservation
- **Missions** : conservation, Police, production de connaissances, sensibilisation, accueil du public et de la recherche
- **Contributeur de divers réseaux** : RNF, Gestionnaires d'AMP, UICN Comité français, GCRMN, IFRECOR, RAMSAR...
- **Label SPAW et RAMSAR ; Association de Protection de l'Environnement** ; Prix académique EDD, référent aire éducative IdN
- **Gestion balisage et mouillages en interne**
- **Suivis scientifiques** (terre et mer)
- **Gestion de la fréquentation** (pro et particuliers)
- **Gestion pépinière mangrove**



Perçue comme un service de l'Etat



Implication de l'AGRNSM dans la vie du territoire

- Inscrit comme Objectif au Plan de Gestion
 - Création d'emplois, services, achats
 - Une espace protégé ouvert : accueil du public + activités commerciales
 - Moteur de l'économie locale : infrastructures + normes harmonisées + contrôle des activités illégales + formations + supports + communication
 - Animations, évènements, écovolontaires, sensibilisation scolaires (AME/ATE), accueil de stagiaires
 - Participation dans diverses instances : Commission chasse, CSTPN, CESCSCM, COTERST, ONE SHARK, CCES...
 - Représentation Salon du tourisme/nautisme, IMPAC, GCFI...
 - Support technique local : chantiers, études, accueil d'équipes scientifiques, journalistes, secours en mer, Police de la Nature, mise en protection de nouveaux espaces
 - Production et valorisation de connaissances sur le patrimoine naturel local
- 

Implication de la Collectivité Dans la vie de la RNN de Saint-Martin

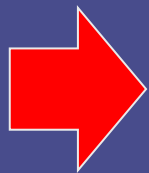
- Création de la RNN et de l'AGRNSM: impulsion locale
- Appui administratif au démarrage : acquisition des équipements et bornage
- Pas de soutien financier depuis 1999
- Droit de regard et de parole dans la gestion de la RNN: Conseil de Gestion
- Concours de la Police territoriale et Brigade de l'Environnement
- Collaboration gestion des épisodes d'échouement de sargasses
- Dynamique nouvelle d'échanges avec les Services Tourisme et Environnement

Mais un défaut d'implication par la suite :

- absences aux réunions du Conseil de Gestion
- absence de soutien pour la création du Comité Local IFRECOR
- pas de subvention pour le fonctionnement depuis 1999
- Opportunité de partenariat en éducation à l'Environnement + subvention : **Echec en 2023/2024?**

Causes possibles d'une collaboration entravée

- Une association locale perçue comme une agence de l'Etat : **uniforme = autorité ext.**
- Une complexité réglementaire et foncière impactant l'image de l'Environnement
- Un tissu associatif spécialisé Environnement absent du territoire
- Désimplication de la Collectivité du fait de la mobilisation de l'Etat et de l'AGRNSM
- Un atout perçu comme une contrainte : PPRN/Urbanisme, Code de l'Env. national, régularisation des occupations/du bâti
- Des espaces naturels perçus comme « à aménager » et donc soustraits au territoire
- Un jeu à 5 impliquant des règles et objectifs divergeant :
Préfecture/DEAL/Collectivité/Conservatoire du Littoral/AGRNSM



Volonté territoriale de récupération Comp. Env. à 5-10ans
Création possible : Agence Territoriale de la Biodiversité
Volonté de renouer durablement : Collectivité /AGRNSM
Grande présence en milieu scolaire (5/7j ; financements Etat)

